



Objet : L'avenir de la profession vétérinaire, un rapport parlementaire très attendu !

Le Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral (SNVEL) salue l'excellent travail réalisé par le sénateur Charles Guené dans le rapport qu'il vient de remettre aujourd'hui à Michel Barnier, ministre de l'Agriculture.

Le SNVEL attendait avec impatience ce rapport sur « l'avenir de la profession vétérinaire » du sénateur de Haute Marne, dans le cadre de la mission confiée par le Premier ministre et le ministre de l'Agriculture.

Il était temps que le Gouvernement s'inquiète de façon globale de la dégradation de la situation des vétérinaires libéraux et des risques d'un affaiblissement réel du réseau sanitaire français, alors qu'il est encore considéré comme l'un des meilleurs au monde.

C'est pour éviter de prendre un retard préjudiciable pour la sécurité sanitaire de notre pays et pour les services rendus aux détenteurs d'animaux de compagnie et d'élevage que le SNVEL avait multiplié les interpellations du Gouvernement qui ont conduit à la mise en place de cette mission confiée à un parlementaire.

Le SNVEL partage le constat alarmant fait dans son rapport par le sénateur de Haute Marne sur l'avenir des 16 000 vétérinaires de France qu'ils soient installés en zone rurale ou urbaine.

Le sénateur Charles Guené, qui va à l'encontre des idées reçues comme celles du rapport Attali, propose une vingtaine de mesures très concrètes dont un grand nombre sont applicables immédiatement.

Le SNVEL souhaite que la plupart des recommandations considérées comme urgentes dans ce rapport soient mises en œuvre dans les trois mois.

Le syndicat des vétérinaires libéraux attend du ministre de l'Agriculture qu'il saisisse immédiatement la ministre de l'Economie et des Finances pour que les mesures fiscales et celles concernant l'organisation et la transmission des entreprises vétérinaires soient engagées sans attendre afin de dynamiser la profession vétérinaire, sans en aliéner l'indépendance.

Le SNVEL se réjouit de voir que de nouvelles missions pourraient être rapidement confiées aux vétérinaires.

Cependant le SNVEL reste très vigilant sur l'ouverture des négociations sur la définition de l'acte vétérinaire et sur les éventuelles délégations d'actes qui ne pourront faire l'objet que d'une étroite concertation avec la profession.

Contact : SNVEL - Anne Daumas
mail : contact@snel.fr
tél : 01 44 93 30 22